

EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2024 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°33

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville de Tulle et le magazine Le Petit Léonard

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que Le Petit Léonard est un magazine mensuel destiné aux enfants de 8 à 12 ans, vendu sur abonnement et en kiosque, et qui propose des articles pour une découverte de l'Art et des musées,
- Considérant qu'il rassemble un réseau de musées partenaires à qui il propose des articles rédactionnels sur le musée et les activités proposées pour le jeune public mais également une visibilité sur le site internet du magazine,
- Considérant que la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines souhaite faire partie des musées partenaires du magazine afin de se faire connaître auprès du jeune public,
- Vu la convention afférente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et le magazine Le Petit Léonard, magazine mensuel destiné aux enfants de 8 à 12 ans, vendu sur abonnement et en kiosque, et qui propose des articles pour une découverte de l'Art et des musées,

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à engager l'ensemble des démarches administratives liées à cette convention.

3 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget Ville.

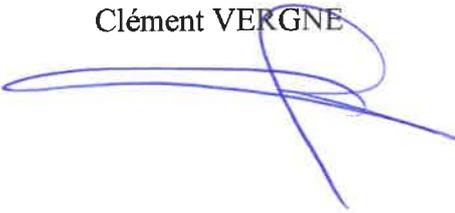
4 - Il est précisé que la gratuité d'entrée sera accordée à l'abonné au Petit Léonard et à ses accompagnateurs, sur présentation de la carte club Privilèges.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024

Date et ref de l'accusé de réception : 11 MARS 2024

D33-07032024

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE TULLE
POUR LA CITÉ DE L'ACCORDÉON ET DES PATRIMOINES
ET LA REVUE LE PETIT LÉONARD**

Les deux parties s'engagent à respecter les conditions du partenariat énoncées ci-dessous :

POUR LA CITÉ DE L'ACCORDÉON ET DES PATRIMOINES

AVANTAGES OFFERTS AUX ABONNES DU PETIT LÉONARD

- Une entrée gratuite à l'abonné et aux accompagnateurs

Ce privilège est valable sur présentation de la carte Club de l'abonné lors de sa visite.

Pour LE PETIT LÉONARD

CONTREPARTIE RÉDACTIONNELLE

- Annonce du partenariat dans Le Petit Léonard 301 (mai 2024)
- Passages rédactionnels dans les rubriques d'actualités ou annonce des ateliers proposés pendant les vacances ou article sur les collections ou reportage sur les animations proposées par les médiatrices des musées dans le magazine ou sur Facebook et Instagram
- Liste des musées partenaires sur le site internet du *Petit Léonard* avec possibilité de lien réciproque avec les sites des partenaires.

CONTREPARTIE PROMOTIONNELLE

- offre d'abonnement à 50 % à la Revue pendant la durée du partenariat
- Offre d'abonnements au *Petit Léonard* à prix préférentiel pour les enfants participant à vos animations, les Amis du musée... (bulletins fournis par nos soins)

Cette convention est valable à partir du 01/04/2024. Elle est conclue pour une période d'un an et renouvelable tacitement.

Date et signature

Pour la ville de Tulle
Cité de l'accordéon et des patrimoines
Le Maire ou son représentant

Pour *Le Petit Léonard*
Jeanne FATON
Directrice de la publication